

# La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

3 avril 2023 - 1 €

N° 25

## Première femme

En phase avec le féminisme ambiant, les médias adorent les « premières femmes ». Comme si l'arrivée d'une femme à la tête d'une organisation ou d'une institution apportait tout naturellement une promesse de modernité et de rénovation des idées et des mœurs.

Il y a une trentaine d'années, quand des femmes sont arrivées aux postes de commande, on n'a pas fait attention aux clichés qui accompagnaient leur promotion : les femmes « douces », « sensibles », « attentives aux autres » étaient par nature opposées aux hommes brutaux et dominateurs. C'était oublier l'expérience historique : Jeanne d'Arc fut un chef de guerre, Catherine de Médicis avait tenu fermement et parfois brutalement l'État dans une période de guerre civile. L'histoire des premiers mouvements révolutionnaires fut également riche de femmes remarquables : par exemple Rosa Luxemburg, éminente figure de l'Internationale socialiste, et Clara Zetkin qui siégea au Reichstag de 1920 à 1933.

À la fin du siècle dernier, on vit Margaret Thatcher mener une dure politique néolibérale alors qu'Édith Cresson, première femme à entrer à Matignon, incarnait une gauche industrialiste. Cela signifie que les clichés sur les femmes doivent être balayés et que les considérations psychologiques sont

secondaires lorsqu'on tente de saisir un profil politique.

Homme ou femme, toute personne qui arrive au pouvoir entre dans une fonction qui n'a pas de sexe. Une fonction politique, c'est du droit, de l'histoire, des idées, des projets, de relations avec les citoyens... Une fonction syndicale, c'est une question de statut, de traditions revendicatrices, de rapports de force, de relations avec les militants...

À la CGT, Sophie Binet a été élue pour ses qualités de militante, pour son ex-

périence des luttes sociales et surtout parce qu'elle permettait de résoudre le conflit insurmontable entre les partisans de Marie Buisson et ceux de Céline Verzeletti.

Elle ne sera pas jugée sur les qualités attribuées à son sexe mais sur sa capacité à concilier les tendances et à rassembler la CGT, à affronter le gouvernement dans le conflit en cours et à jouer son rôle au sein de l'intersyndicale. Elle prendra sans doute des coups, et autant qu'un homme, tout

comme Nicole Notat quand elle dirigeait la CFDT.

**Claudine Uzerche**



**Sommaire :** Page 1 : Première femme. – P. 2 : Nouveau visage de la CGT – Méchants paysans. – P. 3 : Lettre à Marine Tondelier. P. 4 : Ordre. P. 5 : Casser les casseurs. – Lectures. P. 6 : Les pêcheurs rassurés. P. 7 : Le yin et le yang. – Intelligence artificielle. P. 10 : Un Pascal italien. – P. 11 : IVG, euthanasie. P. 12 : Théâtre.

■ **Électricité** : Avec son partenaire canadien Maple Power, EDF a remporté, le 25 mars, l'appel d'offres pour réaliser le plus grand parc éolien français, d'une puissance d'un gigawatt, qui sera installé à 30 km des côtes normandes et devrait produire de l'électricité pour 800 000 à 2 millions de foyers. EDF a jusqu'ici remporté 5 des 8 appels d'offres de ce type lancés par la France. Ses concurrents dénoncent des prix « bradés ».

■ **Épizooties** : L'agence nationale de sécurité sanitaire a mis au point un vaccin classique contre la peste porcine africaine, qui touche surtout les sangliers – notamment dans les Pays Baltes, en Macédoine du Nord, en Hongrie, en Pologne, en Serbie, en Ukraine, en Russie, en Biélorussie, en Moldavie, en Slovaquie, en Roumanie, en Allemagne, en Italie (Piémont, Ligurie et Sardaigne) et en Bulgarie. L'Anses cherche un partenaire pour le développer.

■ **Banques** : Cinq banques parisiennes (quatre françaises et une étrangère : Société générale, BNP, Exane, Natixis, HSBC) ont fait l'objet d'une perquisition le 28 mars dans le cadre d'une enquête sur une fraude permettant à des actionnaires étrangers d'échapper à l'impôt sur les dividendes. Le manque à gagner de l'État dépasse le milliard d'euros (30 milliards sur 15 ans). En Allemagne des procédures similaires ont visé le même type de montages fiscaux pour des montants dix fois supérieurs.

■ **Dette** : Selon l'Insee, la croissance économique en France a été de 2,6 % en 2022 et la dette publique est de 2 950 milliards d'euros, soit 111,6 % du PIB.

■ **Commerce** : L'enseigne de prêt à porter marseillaise Kaporal (534 salariés et 113 boutiques, 99 millions d'euros de chiffre d'affaires), connue pour ses jeans, a été placée en redressement judiciaire le 30 mars, son propriétaire, le fonds d'investissement TowerBrook, n'ayant trouvé aucun repreneur.

## Nouveau visage de la CGT

Le 53<sup>e</sup> congrès de la CGT, qui se tenait à Cournon d'Auvergne, dans le Puy-de-Dôme, a donc accouché d'une surprise le 31 mars. La nouvelle secrétaire générale, Sophie Binet, ne figurait pas parmi les favoris, alors qu'il y avait deux autres femmes candidates. Après bien des difficultés et des tensions, l'unité a été rétablie sur son nom, dans la plus pure tradition de ce genre de formation. Bien entendu, elle s'est située dans la ligne défendue non seulement par son prédécesseur Philippe Martinez, mais aussi par l'ensemble de l'Intersyndicale menant l'opposition au gouvernement : « *Il n'y aura pas de trêve, pas de suspension, pas de médiation. On ne reprendra pas le travail tant que cette réforme ne sera pas retirée.* »

Sophie Binet représente incontestablement une nouvelle génération et pas seulement parce qu'elle n'a que 41 ans et qu'elle est une femme. Il est vrai que la centrale qui reste le grand concurrent, la CFDT, avait franchi le pas de la féminisation il y a plus de trente ans, lorsque, en 1992, Nicole Notat avait été portée au même poste. On peut penser que le poids tant des permanents que des gros bras de la CGT avait ancré le syndicat dans un certain machisme – même si on ne peut oublier, après les réseaux de la Résistance, l'action d'une militante comme Madeleine Colin (1905-2001), animatrice de la revue Antoinette.

Surtout, le profil de Sophie Binet sort du cadre traditionnel. D'abord, sa

première formation et ses premiers engagements la situent ailleurs, avec la JOC, la Jeunesse ouvrière chrétienne, et le Parti socialiste. Bien qu'ayant été chroniqueuse l'an passé à L'Humanité Magazine, elle n'est pas passée par le moule du Parti communiste de ses prédécesseurs, bien que Philippe Martinez l'ait quitté en 2002 et que, depuis 1996, aient officiellement disparu les liens entre le PC et la CGT. Ensuite, elle représente les cadres, une catégorie restée jusque-là marginale dans un « *syndicat ouvrier* », puisque secrétaire générale de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT. Elle-même appartient au monde de l'enseignement : conseillère principale d'éducation [autrefois, surveillant général] en lycée professionnel, jusqu'à ce qu'elle devienne une permanente de son syndicat en 2014. Il ne faut d'ailleurs pas non plus négliger ses années à l'Unef, ayant même été à ce titre vice-présidente étudiante de l'Université de Nantes.

Coauteur, en 2019, de *Féministe, la CGT ?*, elle s'inscrit dans un courant qui l'a fait militer aux côtés de Caroline De Haas, socialiste puis écologiste avant de se rapprocher de Jean-Luc Mélenchon, mais surtout engagée contre le harcèlement sexuel. Elle entretient donc des liens avec des groupes qui ne sont pas forcément très proches de la CGT. Elle n'est pas apparue comme aussi radicale que d'autres. Enfin, comme de coutume dans le monde syndical, elle reste très discrète sur sa vie privée (elle a un enfant de son compagnon, officier de marine).

Jean Étvenaux

## Méchants paysans

Si la Coordination rurale se félicite des mesures annoncées par le président de la République en matière de gestion de l'eau, elle est nettement moins accommodante avec les représentants du parti écologiste de gauche EELV. Marine Tondelier, conseillère régionale des Hauts-de-France, en a fait les frais le 28 mars 2028 mars à Marmande en Lot-et-Garonne, département dont la chambre d'agriculture est présidée par un élu de la Coordination rurale, Serge Bousquet-Cassagne. Des dizaines de militants du syndicat agricole ont perturbé la venue de la nouvelle secrétaire nationale d'EELV dans le cadre des États généraux de l'écologie lancés par son parti politique. Il lui était notamment reproché d'avoir participé à la manifestation de Sainte-Soline (Deux-Sèvres) l'installation de « mégabassines » par des agriculteurs avec l'autorisation de l'État. Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, s'est ému sur le réseau social Twitter de ces incidents.

Après sa venue à Marmande, Marine Tondelier a déclaré au quotidien *Sud-Ouest* que la Coordination rurale du Lot-et-Garonne n'était pas « *un syndicat, c'est une secte* ». Et sur Twitter elle l'a qualifié de « *syndicat d'extrême droite* », ce qui est loin d'être la réalité. Si certains membres de la Coordination rurale sont également des élus locaux siégeant sous l'étiquette des Républicains (LR) ou du Rassemblement National (RN), le syndicat se garde bien de donner des consignes de vote aux élec-

## Lettre à Marine Tondelier (EELV) qui était à Sainte Soline et qui s'est trompée de combat

Madame, vous étiez il y a quelques jours aux côtés des activistes venus dénoncer la construction des réserves d'eau dans les Deux-Sèvres. Une manifestation que vous avez soutenue en tant que secrétaire générale d'Europe Écologie les Verts. Et un rassemblement, est-il nécessaire de le rappeler, qui donna lieu à des scènes d'extrême violence et à un épilogue dramatique. Loin de partager vos opinions, et nous avons eu l'occasion d'échanger brièvement sur twitter à ce propos voici quelque temps, je pense que vous vous trompez, ici, de combat. D'une part, car vous vous êtes transportée au mauvais endroit. D'autre part, car la cause que vous défendez pourrait, si elle était utilisée différemment, au lieu de les stigmatiser, servir à soutenir les agriculteurs français.

Pour illustrer ce propos, je vais vous raconter une histoire. Voilà une trentaine d'années, dans le Midi de la France, des paysans se sont battus contre les distorsions déloyales et le rouleau compresseur des marchandises importées. Maraîcher et arboriculteur, j'appartenais à ce peuple de producteurs transfrontaliers qui, de surcroît, ne percevaient aucune prime car historiquement non éligibles aux aides PAC. Pendant des décennies, nous nous sommes mobilisés contre vents et préfets, nous avons vidé des camions, nous en avons incendié d'autres qui arrivaient chargés de marchandises en provenance du Sud de l'Espagne ou du Maghreb. Nous nous sommes retrouvés allongés sur des civières, dans des camions de pompiers ou sur des lits d'hôpitaux. En 1993, je fus emprisonné pendant 14 jours pour avoir manifesté contre ces importations qui venaient dégrader nos marchés, car le coût de la main-d'œuvre variait du simple au double selon que l'on se situait d'un côté ou de l'autre des Pyrénées. En 1999, toujours dans les P.-O., un autre arboriculteur fut arrêté et passa 69 jours derrière les barreaux. Au décès de son vieux père, il fallut négocier avec les forces de l'ordre pour que les menottes lui soient retirées le temps de l'inhumation...

Et puis, les années ont passé, comme les camions sur l'autoroute A9. Nous en comptons 5000 par jour dans les années 1980 contre plus de 18000 actuellement. Dans le même temps, le potentiel des secteurs arboricoles, maraîchers, viticoles a été divisé par trois dans les P.-O. Et ce sont les friches qui ont pris le relais, désormais recouvertes de ces coquelicots que vous affectionnez tant.

Ensuite, les écologistes sont arrivés pour contraindre l'agriculteur, comme vous l'avez fait dans le Nord avec l'interdiction d'utiliser des néonicotinoïdes où les usines sucrières sont en train de fermer, comme vous l'avez fait un peu partout en France pour prohiber l'usage du glyphosate et, de facto, faire grimper nos coûts de production tout en impactant une fois encore notre compétitivité, comme le

font certaines associations environnementales qui veulent, prétextant le manque d'eau, interdire à nos agriculteurs d'arroser alors que la fructification arrive, comme vous le faites en encourageant la réintroduction des grands prédateurs sur nos estives et jusqu'aux portes des étables ou des bergeries, comme vous le faites en désignant celui qui produit comme étant celui qui pollue, empoisonne, assoiffe, détruit. Comme l'ont fait ces activistes masqués, venus parfois de l'étranger à Sainte Soline, sans rien connaître du métier, uniquement car l'écologie est de venue ce fonds de commerce politiquement correct auquel il faudrait tout pardonner.



par Jean-Paul Pelras \*

Seulement voilà, Madame Tondelier, il existe une grande différence entre les agriculteurs qui se font matraquer par les gardes du cardinal de service parce qu'ils défendent leur métier et les activistes qui se font déloger car ils sont uniquement venus pour détruire et piétiner un outil de travail, avant de repartir alimenter d'autres écrans de fumée.

N'avez-vous pas, Madame la secrétaire générale d'EELV, plutôt que de vous fourvoyer avec ces gens-là,

d'autres combats à mener? Intéressez-vous, comme nous l'avons fait seuls pendant des années, sans l'aide du moindre environnementaliste, à la provenance des marchandises importées, à la façon dont elles sont produites, aux pollutions que leur transport suscite, à ces ouvriers exploités pour moins de dix euros par jour au Sahara occidental, aux conditions de travail en Andalousie, à cette viande issue d'élevages réellement intensifs importée du Mercosur, à cette eau utilisée sans aucun contrôle quantitatif et qualitatif par ceux qui viennent usurper nos marchés traditionnels. Car, accablés par les normes, nous sommes devenus trop chers et allons devenir, sur le plan alimentaire, dépendants de marchandises produites dans ces contrées où aucun d'entre vous n'ose s'aventurer pour démonter les bassines, interdire les phytosanitaires, contrôler les exploitations, accabler les agriculteurs sur toutes les chaînes de télévision et critiquer ceux qui en Chine, en Inde, aux États-Unis, en Amérique du Sud, au Maghreb, en Europe même et dans les pays émergents, font exploser les chiffres de l'exportation.

Oui, Madame Tondelier, avant de critiquer le modèle agricole français, celui qui peut encore garantir notre autonomie alimentaire, essayez de vous demander pourquoi il est de plus en plus menacé. Et vous vous apercevrez que le problème ne vient pas des champs cultivés dans notre pays. Mais de ces autoroutes et de ces ports par lesquels transite tout ce qui, partout ailleurs, n'est jamais inquiété, suspecté, saccagé par l'écologie. ■

\* Figure catalane de la résistance paysanne, Jean-Paul Pelras est rédacteur-en-chef de *L'Agri*, le journal des gens d'ici, édité à Toulouges (Pyrénées orientales).

■ **Syndicalisme** : Lors du congrès de la CGT près de Clermont-Ferrand, le rapport d'activité du secrétaire général Philippe Martinez a été rejeté à 50,32 % des voix le 28 mars. Celui-ci n'a, du coup, pas pu imposer Marie Buisson pour lui succéder comme il le souhaitait. Le 31 mars, c'est Sophie Binnet, 43 ans, qui a été élue secrétaire générale.

■ **Grèves** : La CGT a annoncé la suspension, le 29 mars, du mouvement de grève des éboueurs parisiens.

■ **Industrie** : L'entreprise Segault, qui fournit les robinets du Charles-de-Gaulle et des sous-marins nucléaires français avait été rachetée par le Canadien Velan en 2007. Ce dernier doit prochainement passer sous contrôle de la société américaine Flowserve. Or on sait que les États-Unis exercent un contrôle très stricts sur les entreprises à la faveur des divers embargos dont ils frappent un certain nombre d'États. Cela posera un problème de souveraineté pour l'industrie nucléaire française (comme pour les turbines Arabelle, finalement rachetées à General Electric en novembre 2022 par EDF).

■ **Circulation** : Le ministre des Transports Clément Beaune prévoit de faire passer l'âge d'utilisation des trottinettes électriques de 12 à 14 ans. L'amende minimum pour une mauvaise utilisation de ce genre de véhicule (notamment embarquer un passager) passerait de 35 à 135 euros. En revanche l'usage du casque ne serait pas rendu obligatoire. La mairie de Paris avait orga-

nisations nationales, étant statutairement apolitique.

On retiendra surtout de cette affaire que la rupture entre la majorité des agriculteurs et l'écologie politique est totale, l'affaire de Sainte-Soline ayant parachévé le divorce, déjà ancien, entre les deux camps. Il est à craindre qu'un dialogue serein ne soit pas possible avant longtemps tant l'exaspération des agriculteurs est grande face à la radicalité grandissante d'une partie de l'extrémum et de la gauche française et européenne.

Jérôme Besnard

## Ordre

Selon le sondage CSA pour CNews publié le 28 mars, 85 % des Français condamnent les violences contre les forces de l'ordre observées aussi bien à Sainte-Soline contre les méga-bassines qu'un peu partout contre la réforme des retraites. En même temps, lorsqu'on les interroge : « *condamnez-vous les violences des forces de l'ordre lors des récentes manifestations (police, gendarmerie, armée) ?* », 69 % répondent oui. Cette contradiction, sinon même cette incohérence, semble résulter du battage mé-

diatique se focalisant, par exemple, sur les agents de la BRAV-M, cette Brigade de répression des actions violentes – motocycliste dont on a vu de supposés membres non-identifiés intervenir dans une émission de télévision. De toute façon, cette double enquête d'opinion montre que la population ne comprend plus ce qui se passe. On entre donc, au niveau des commentaires, dans un cycle de rumeurs et d'à peu près propices à toutes les désinformations et incompréhensions. Il n'y a plus qu'à y ajouter les propos du porte-parole de la présidence américaine soucieux de « *soutenir le droit de manifester pacifiquement là-bas [en France] comme partout ailleurs* » et ceux du ministère iranien des Affaires étrangères : « *le gouvernement français doit parler à son peuple et écouter sa voix* »

S'il semble qu'une bonne partie de l'opinion publique soutient les manifestants dans leur protestation contre la loi qui vient d'être votée sur le report de l'âge de la retraite, il n'en reste pas moins vrai qu'existent les violences de l'ultragauche où se mêlent black-blocs, casseurs et au moins certains Insoumis souhaitant, dans la plus pure logique lénino-trotskyte, le ren-

versement du régime. Mais, au-delà, force demeure de constater que, depuis plusieurs années, beaucoup de manifestations se déroulent avec d'avantage d'incidents, des blessés de plus en plus nombreux et des dégradations, destructions et incendies frappant biens publics et privés. On ne peut non plus nier que certains manifestants soient traités sans ménagement, comme on l'avait vu avec la Manif pour tous et les Gilets jaunes, même s'il convient de ne pas généraliser.

Certes, s'est produite une brutalisation de la société. Lorsque se multiplient à toute heure en pleine rue les agressions, même mortelles, ainsi que les violations de domicile tandis que sont proférés en public ou en privé tous types de harcèlements, on reste bien loin de la vision bisounours du « *vivre ensemble* » des discours politiques ou de l'harmonieuse société de consommation dépeinte par les publicités. Toutefois, il faut aussi constater actuellement une dérive du maintien de l'ordre. Comment ne pas s'étonner, par exemple, que les fameux black blocs et autres commandos bien équipés, facilement identifiables et localisables en marge des cortèges autorisés, ne soient pas écartés voire bloqués et même

## La Nation Française

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédaction-administration

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Édité par Spfc-Acip

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 - marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.

Abonnement numérique : 1 an = 20 euros  
à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/28o3eq3Re7RSc3C000>

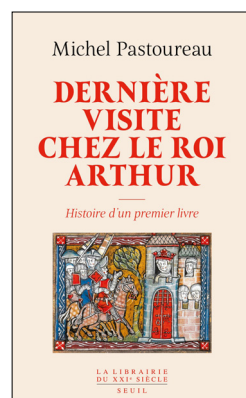
arrêtés? ce ne sont pas les manifestants qui s'en plaindraient! Mais peut-être y a-t-il intérêt à confondre casseurs et marcheurs.

Jean-Gabriel Delacour

## Casser les casseurs

Quelle tristesse de voir soir après soir des casseurs enflammer les poubelles à Paris, attaquer des commissariats, casser du mobilier urbain partout dans les villes de France. Ces casseurs, venus pour la plupart de l'ultra-gauche, ont fait leurs armes dans les fameuses zones à défendre (ZAD) où le pouvoir les a laissés prospérer sans les pourchasser. Normal puisque rien à gauche ne peut être mauvais, il n'y a que les très dangereux factieux d'extrême droite (qui ne cassent plus rien depuis longtemps) qu'il faut pourchasser.

À cela s'ajoutent, particulièrement à Paris, les immondices qui jonchent les trottoirs des arrondissements où le ramassage des poubelles n'a pas été confié à des sociétés privées. Mieux, les agents de la ville de Paris ont même été soutenus par Anne Hidalgo qui semble enfin prendre le problème en considération. Il est vrai que la situation est grave. Comme le chante Pierre Perret, il n'y a que les 4 à 6 millions de rats qui se réjouissent. Pour les casseurs, ces poubelles renversées sont un matériau idéal pour de gigantesques feux. Ils fixent ainsi les policiers qui doivent protéger les pompiers chargés d'éteindre les incendies allumés par ces pyromanes de la démocratie.



### ROMANS

#### Un rêve d'enfance

« *Quand je serai grande, je serai... astronaute!* » Stupéfaction dans la cour d'école où les parents assistent à un spectacle. L'instituteur chuchote « *dis: je serai vendeuse en prêt-à-porter* » mais Anna, six ans, n'en démord pas: ce sera le ciel ou rien! Des années plus tard, Anna est médecin. Des études difficiles, un travail acharné, un drame qui la laisse meurtrie, elle n'a plus la tête dans les étoiles. Il y a beaucoup d'humour et d'amour dans le roman de Julien Sandrel qui invite à croire en ses rêves et à s'accrocher pour les réaliser. Car le jour de son anniversaire, une surprise attend Anna: ses amis l'ont inscrite au concours de l'Agence spatiale européenne. Le long chemin vers la réussite débute aux côtés d'autres concurrents, tous plus motivés les uns que les autres.

« Les Extraordinaires », Julien Sandrel, Calmann-Lévy, 396 p., 20,50 €.

#### Le trou

Renard-les-Bains, son usine de conserves et... son trou. La nouvelle s'est

répandue: Alice, quatre ans, est tombée dans un trou. La chaîne locale est sur le qui-vive, bientôt suivie par les télévisions nationales focalisées sur cette faille qui semble avoir jeté la fillette dans les entrailles noires de la Terre. Les questions fusent: Que fait-il là? Qui l'a creusé? Pourquoi?... L'accident tient la population en haleine. Les discussions font remonter à la surface les colères et les haines qui rongent le village depuis la nuit des temps. Hugo Bernard rend hommage au roman qui a bercé son enfance Alice aux pays des merveilles.

« L'éternelle chute d'Alice », Hugo Bernard, Les Presses de la Cité, 288 p., 22 €.

### HISTOIRE

#### Les chevaliers de la Table Ronde

Comment devient-on historien? Michel Pastoureau se souvient du livre Ivanhoé de Walter Scott qui lui a fait découvrir le Moyen Âge et a orienté sa carrière de chercheur vers l'héraldique avec le succès que l'on sait: quatre-vingt-cinq publications dont bon nombre traduites. « *Approchant d'un âge respectable* », il revient sur son premier livre La Vie quotidienne au temps des che-

valiers de la Table Ronde: comment il l'a écrit? Dans quel contexte? Comment a-t-il été reçu, critiqué et oublié? Si Michel Pastoureau estime que ce n'est pas son meilleur ouvrage, c'est en tout cas celui pour lequel il a le plus de tendresse. Le lecteur y verra le socle d'une œuvre riche et passionnante.

« Dernière visite chez le roi Arthur », Michel Pastoureau, Seuil, 176 p., 19,90 €.

### REVUE

#### Survivre en Ukraine

Un an après, la guerre fait toujours rage en Ukraine, semant la souffrance et la haine. Polka, la revue du photojournalisme, revient sur le quotidien d'un peuple qui s'efforce de survivre au milieu des bombes et des décombres.

Autres sujets présentés: la pollution dans le détroit de Behring vue par Françoise Huguier, motos, casques et tatouages, Bruce Gilden a suivi le « circuit » des bikers new-yorkais, dans le sac des révolutionnaires iraniens, un portfolio de Philippe Chancel sur les régimes dictatoriaux en Roumanie et Corée du Nord...

« Ukraine, survive », Polka, printemps 2023, 7 €. En kiosque.

Catherine PAUCHET

nisé, le 4 avril, un vote pour ou contre les potentiellement 15 000 trottinettes en libre-service dans la capitale depuis 2018. Moins de 8 % des personnes inscrites sur les listes électorales se sont prononcées, mais c'était contre, à 90 %. Les concessions des sociétés Lime, Tier et Dott devraient donc prendre fin le 31 août prochain. Les recours seront-ils aussi coûteux pour la Mairie que ceux qui ont accompagné l'arrêt, en 2018, des voitures électriques Bolloré, Bluecar, alors en autopartage ?

■ **Météo :** La tempête Mathis, avec des rafales jusqu'à 146 km/h, a balayé la France de la Manche et de la Bretagne aux Vosges le 31 mars. L'électricité a été coupée chez plusieurs milliers de personnes en Bretagne. Deux hommes, l'un dans les Vosges, l'autre en Alsace ont été tués par la chute d'un arbre. L'Aquitaine a également été touchée par de violents orages.

■ **Eau :** En déplacement dans les Hautes-Alpes, sur les rives du lac de Serre-Ponçon, le 30 mars, le président Macron a dévoilé les grandes lignes d'un vaste plan d'économie de l'eau avec de nouvelles tarifications progressives.

■ **Parlement :** Après le Parlement européen en décembre dernier, l'Assemblée nationale française a voté, le 31 mars, une résolution reconnaissant « le caractère génocidaire de la famine forcée et planifiée par les autorités soviétiques à l'encontre de la population ukrainienne en 1932 et 1933 », par 168 voix contre 2, les députés communistes Jean-Paul Lecoq et Jean-Marc Tellier.

■ **Partielles :** La socialiste dissidente Martine Froger a remporté (60,19 % des voix) le second tour de l'élection législative partielle en Ariège où son parti soutenait la députée sortante LFI-Nupes en vertu d'un accord national. Mais la présidente du PS en Occitanie ou le maire socialiste de Montpellier soutenaient Martine Froger. Le

Bien sûr on a droit à la ritournelle habituelle : c'est le gouvernement qui est responsable. Responsable des manifestations, d'accord, mais pas des dégradations et des incendies volontaires qui ne font que polluer l'atmosphère et risquer d'embraser des immeubles entiers. Certes, les manifestants ont beau jeu de dire que si l'on ne casse rien ils ne sont pas entendus... les millions de manifestants bien élevés de la Manif pour tous en savent quelque chose !

Quand même, rien ne justifie cette rage du grand soir, et l'on peut être affligé de voir les élus de la nation soutenir en sous-main ces casseurs. Quant à la justice, elle ne semble pas avoir la main très lourde pour mettre hors d'état de nuire ces antifas et autres black-blocks. Comme les hooligans dans les stades de foot, ils devraient être interdits de manifestation une bonne fois pour toutes, ce ne semble pas être la direction prise.

Ces casseurs n'en sont pas à leur coup d'essai, ils savent se réunir et disparaître en quelques minutes, laissant aux mains des forces de l'ordre des manifestants ordinaires qui ont pour seul tort de se trouver là au mauvais moment pendant que les factieux ont pris la poudre d'escampette. Ils ont eu la peau des gilets jaunes dont le mouvement a périclité à cause de la violence. Le gouvernement se sert-il sciemment de ces violents en ne les mettant pas hors d'état de nuire ? Il espère peut-être un pourrissement, un retournement de l'opinion... mais c'est une folie. Il est vraiment urgent de casser les casseurs.

Loïk de Guébriant

## Les pêcheurs rassurés

Avec les complications liées au Brexit en Manche et en mer du Nord, un autre dossier inquiétait beaucoup les marins-pêcheurs français. La Commission européenne a fini par reculer le dimanche 2 avril dans l'affaire de l'interdiction programmée à l'horizon 2030 du chalutage de fond dans les aires marines protégées. Une mesure qui aurait pu entraîner la disparition d'un tiers de la flotte française selon les estimations du comité national des pêches. Une victoire importante obtenue à Bruxelles par le secrétaire d'État à la Mer, Hervé Berville, ancien député des Côtes d'Armor.

Il faut dire que la colère montait chez les marins-pêcheurs français depuis l'annonce fin février d'une mesure destinée à protéger les faunes et à « verdir » la pêche dans des zones pouvant atteindre 30 % de la surface des zones européennes en 2030. Des manifestations parfois violentes se sont déroulées ces dernières semaines à Rennes, Lorient, Brest ou encore Boulogne-sur-Mer. La Commission européenne a heureusement pris acte des efforts français en matière environnementale puisque plus de la moitié des stocks de poisson sont désormais exploités de manière « durable » dans notre pays. Il était en effet fort injuste de faire payer les dégâts de la surpêche mondiale, ceux causés par les flottilles de navires-usines, aux artisans des côtes françaises déjà lourdement victime de l'évolution du secteur depuis une quarantaine d'années.

Jérôme Besnard

taux de participation a été de 37,9 %.

■ **Médias :** Le président Macron a accordé une interview au trimestriel pour adolescents *Pif-magazine*, paru le 29 mars, et Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative, fait la une du magazine trimestriel de charme *Playboy Mook* du 8 avril, dans lequel elle s'exprime, sur 12 pages, sur les droits des femmes.

Le fonds Marianne de 2,5 millions d'euros, créé en 2020 par la secrétaire d'État, quand elle était ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, pour récompenser des militants de la laïcité fait l'objet d'une enquête à charge de l'hebdomadaire *Marianne* et des journalistes de l'émission « *L'Œil du 20 heures* » sur France2, qui soupçonnent que de l'argent public a été détourné dans des initiatives très floues.

■ **Mort :** Une Convention citoyenne créée par le gouvernement en 2019, et composée de 184 membres tirés au sort, a rendu, le 2 avril, un rapport favorable à l'euthanasie et au suicide assisté, qu'elle a présenté au président de la République le 3 avril.

■ **Hôpital :** C'est le 3 avril que la limitation des honoraires des médecins intérimaires dans les hôpitaux, prévue par la loi Rist votée en 2021, est entrée en vigueur. Elle est censée faire fuir 1,5 milliard d'euros d'économie aux hôpitaux. Mais les syndicats de médecins prédisent la fermeture, au moins temporaire, de plusieurs centaines de services hospitaliers.

Abonnez-vous  
à  
**LA NATION  
FRANÇAISE**

20 euros

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7R-Sc3C000>

## Le Yin et le Yang

L'un est le plein, l'autre le vide, l'un le chaud, l'autre le froid, l'un l'acte, l'autre la puissance, l'un le ciel, l'autre la terre, l'un le relief, l'autre le creux, l'un le mâle, l'autre la femelle... » (Paul Claudel)

Emmanuel Macron et Ursula von der Leyen se présentant ensemble du 6 au 8 avril à Beijing devant le Fils du Ciel (titre de l'Empereur du Milieu) ont-ils réfléchi à cette représentation confucéenne passée en lieu commun ? Tout pourtant pointe vers cette opposition. Si le président français s'annonce comme un homme de paix, la présidente de la Commission européenne manie le fouet. Est-ce pour se justifier d'avoir accepté l'invitation de l'Élysée ?

Le 30 mars, devant deux centres de réflexion à Bruxelles, Ursula a prononcé un réquisitoire implacable contre la politique de Xi Jinping. La diplomatie chinoise aurait pu en tirer parti pour la déclarer persona non grata. Elle n'en a rien fait pour ne pas créer d'incident vis-à-vis du chef d'État français, mais on peut compter sur elle pour en tenir rigueur au locataire de l'Élysée qui doit se préparer à parcourir son chemin de croix (le 7 avril étant le Vendredi saint !).

Ursula l'avait-elle prévenu de ce discours ? Sans doute non pour ne pas le faire complice de son acte. Mais elle aurait voulu saboter le voyage qu'elle ne s'y serait pas pris autrement. Elle menace : « la manière dont la Chine continuera de réagir face à la guerre

menée par Poutine sera un facteur déterminant de l'avenir des relations entre l'Union européenne et la Chine » ; un autre « cri-tère » sera « la manière dont la Chine satisfait aux obligations internationales » en matière de droits de l'homme ; « Nous devons adapter notre stratégie face à la Chine en fonction de la manière dont le Parti Communiste Chinois semble évoluer » ; concrètement, pour ce qui dépend d'elle, l'accord sur les investissements conclu en 2020 ne correspond plus à la manière dont le capitalisme d'État chinois a évolué depuis trois ans.

Elle a indéniablement raison sur le fond. Les axes d'une nouvelle stratégie d'ensemble présentées par la Commission sont conformes à la priorité affichée de retour à la souveraineté économique des pays européens. La méthode ne laisse pourtant d'interroger. L'approche dédoublée peut certes être jugée complémentaire. Les désaccords sur certains sujets avec la Chine ne devraient pas faire obstacle à une coopération sur les grands défis, au premier plan le changement climatique ou le financement de la croissance pour lequel le président Macron a pris une initiative majeure.

Gageons que le protocole chinois aura prévu deux fauteuils – contrairement à l'humiliation subie par von der Leyen à Ankara où elle avait dû se contenter d'un sofa, le fauteuil unique étant réservé au président du conseil européen, Charles Michel. Celui-ci a préempté cette fois la difficulté en se rendant à Beijing seul en décembre.

**Dominique Decherf**

## Intelligence artificielle

Ainsi le gouvernement italien vient d'interdire l'application ChatGPT. Plus de mille spécialistes de la tech ont aussi lancé une pétition pour un moratoire de six mois sur la recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle. Évoquant un risque majeur pour l'humanité.

Les cofondateurs d'Apple, Microsoft et même Elon Musk, font partie des signataires. Et dans cette pétition publiée sur le site futuroflife.org, ils souhaitent ce moratoire le temps de mettre en place des systèmes de sécurité, des règlements et la surveillance pour distinguer l'artificiel du réel. Les Italiens se basent sur le règlement européen RGPD pour dénoncer les abus de ChatGPT. D'autres pays européens réfléchissent également à interdire cette intelligence artificielle.

Sans entrer dans le fond du débat, il est évident que cette application a révolutionné notre monde et ses habitudes. Reconnaissons que l'application se nourrit de la création de celles et ceux dont les œuvres se trouvent dans le cloud, les serveurs et les data centers. C'est-à-dire la quasi-totalité de l'intelligence humaine. ChatGPT est un chatbot conçu par la société américaine Open AI. Sa principale fonction est de générer du texte pour répondre aux requêtes des internautes. On peut ainsi écrire comme Victor Hugo ou Baudelaire, faire faire sa dissertation, écrire un livre. Les possibilités sont infinies, et c'est là le problème majeur.

■ **Ukraine** : On a appris le 27 mars que l'Allemagne avait livré à l'Ukraine 18 chars Léopard 2 et 40 véhicules de transport de troupe. 14 chars britanniques Challenger 2 ont été livrés au même moment. La France a annoncé le 28 mars qu'elle allait livrer 2 000 obus de 155 mm par mois à l'Ukraine. Selon le ministère britannique de la Défense, la Russie s'apprête à mobiliser 400 000 hommes de plus et à envoyer sur le front d'Ukraine son nouveau char moderne, le T-14 Armata, La milice russe Wagner a revendiqué, le 3 avril, la prise de la mairie de Bakhmout.

■ **Russie** : Un journaliste américain, Evan Gershkovich, 31 ans, travaillant pour le Wall Street Journal et résidant habituellement à Moscou, a été arrêté le 30 mars par les services de sécurité russes (FSB) sous l'accusation d'espionnage, alors qu'il était en reportage dans l'Oural. Joe Biden a demandé sa libération dès le lendemain.

Un blogueur militaire russe a été tué par un colis piégé dans un café de Saint-Petersbourg le 2 avril. Il y a eu également 25 blessés.

■ **Écosse** : Le parti indépendantiste au pouvoir a choisi, le 27 mars, Humza Yousaf, 37 ans, pour être le Premier ministre succédant à Nicola Sturgeon, démissionnaire. Le Parlement d'Édimbourg l'a élu le 28 mars. Il est, entre autres choses, républicain.

■ **Portugal** : Un homme armé d'un couteau a tué deux personnes dans le centre ismaélien de Lisbonne le 28 mars. Il a été blessé et arrêté par la police. Les ismaéliens, dont le chef spirituel est l'Aga Kahn, sont 7 000 au Portugal (15 millions dans le monde).

■ **Israël** : Sous pression de la rue, Benjamin Netanyahu a décrété, le 27 mars, une pause de trois semaines à son projet de réforme de la justice, visant à limiter les pouvoirs de la Cour suprême, et qui suscite partout dans le pays des manifestations de plusieurs dizaines de milliers de personnes depuis douze semaines.

# Les chemins du monde

■ **États-Unis** : Donald Trump a été inculpé par le procureur de New York Alvin Bragg, qui l'a convoqué à comparaître à Manhattan le 4 avril. L'ancien président est accusé d'avoir acheté, avec l'argent de sa campagne électorale, le silence d'une actrice pornographique qui assure avoir eu une relation sexuelle avec lui.

■ **Italie** : L'usage du logiciel d'intelligence artificielle ChatGPT a été interdit en Italie le 31 mars. Son propriétaire, l'entreprise américaine OpenAI, devra respecter la législation italienne sur la protection des données personnelles ou payer une amende allant jusqu'à 4 % de son chiffre d'affaires mondial annuel.

■ **Espagne** : Le gouvernement socialiste de Pedro Sanchez a obtenu 179 voix aux Cortès pour valider sa réforme des retraites (104 voix contre et 61 abstentions), qui accroît les cotisations des entreprises et des salariés les plus riches. C'était la condition mise par la Commission européenne pour débloquent une aide de 140 milliards d'euros à l'Espagne. L'âge légal de départ à la retraite des Espagnols va passer de 65 à 67 ans d'ici 2027, mais certaines personnes pourront continuer à partir à 65 ans si elles ont cotisé 38 ans et six mois.

■ **Finlande** : Selon des résultats presque définitifs, lors des élections législatives du 2 avril, le Parti social-démocrate (SPD) de la Première ministre Sanna Marin serait arrivé en troisième position avec 43 sièges (sur 200) avec 19,9 % des voix, derrière le Parti centriste de la Coalition nationale (48 sièges avec 20,8 %) de l'ancien Premier ministre Peterri Orpo, et le parti des Vrais Finlandais de Riikka Purra (46 sièges avec 20,1 %). On suppose que ces deux dernières formations finiront par former un gouvernement de coalition après de longues négociations.

■ **Turquie** : Les députés turcs ont voté à l'unanimité des 276 députés présents au Par-

D'un autre côté, rappelons les propos que l'on attribue généralement à Arthur Schopenhauer. « *Une innovation de rupture (même idéologique) passe toujours par trois stades : ridicule, dangereuse, puis évidente* ». La terre est ronde, l'électricité, la voiture, l'avion. Ridicule, puis dangereux et enfin évident.

Méditons également sur les propos d'un témoin du premier envol d'une montgolfière dans le ciel le 21 novembre 1783 (il y a 240 ans) qui s'adressait à l'illustre ambassadeur américain Benjamin Franklin. « *Mais à quoi cela va-t-il servir ?* » Et Franklin de répondre « *Mais à quoi sert l'enfant qui vient de naître ?* ».

Philippe Buron Pilâtre

## La nudité de David

Dans la Genèse, Adam dit : « *J'ai eu peur, parce que je suis nu, et je me suis caché* »

et, surtout, le Lévitique, recueil de prescriptions, met en garde contre les occasions de nudité dans la famille. À partir de là, sur le plan psychologique et social, le nu a connu des fortunes diverses. Dans l'histoire chrétienne, il a subi deux vagues réprobatrices ou, tout au moins, marquées par des réticences : catholique à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en réaction au Moyen Âge, et protestante, au XIX<sup>e</sup> plutôt dans le cadre des bons usages de la société. L'une et l'autre



ont vécu, évidemment, des interpénétrations. Certains en ont rajouté après coup, tel Jack Lang, qui n'avait pas craint de prétendre de façon hasardeuse, dans un ouvrage publié en 2012, que, dès sa création, le fameux David de Michel-Ange à Florence avait suscité l'hostilité du pouvoir religieux – alors qu'il s'agissait de problèmes politiques.

En réalité, aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, les pays occidentaux n'ont plus considéré la nudité comme un problème, les nations scandinaves la pratiquant même avec spontanéité. L'art l'a naturellement reproduite, voire exaltée avec une certaine provocation, comme dans Le déjeuner sur l'herbe de Manet. La sculpture, elle, depuis l'Antiquité gréco-romaine, s'est souvent plu à représenter les corps, notamment masculins, nus dans leur intégralité. Cela n'empêche pas les mauvais coucheurs, y compris en Occident, surtout lorsqu'ils prétendent prendre en considération d'autres civilisations.

Voilà comment, en Floride, la Classical School de Tallahassee vient de pousser à la démission une de ses enseignantes qui avait montré à ses élèves de sixième une photo de la statue du David de Michel-Ange, déclenchant les protestations de certains parents. Aussi, le maire de Florence, Dario Nardella, a-t-il jugé que « *confondre l'art avec la pornographie est tout simplement ridicule* ». Pour la directrice de la Galleria dell'Accademia, l'affaire revient en fait à « *ne pas comprendre la Bible et la culture occidentale* ».

Precy

lement le 30 mars pour accepter l'entrée de la Finlande dans l'Otan. En revanche, l'entrée de la Suède reste bloquée parce que celle-ci accueille des militants kurdes sur son territoire.

■ **Bulgarie** : Lors des législatives du 2 avril, les libéraux de Kiril Petkov et les conservateurs de Boiko Borissov ont eu, chacun, à peu près un quart des voix, ce qui rendra très difficile une sortie de la crise gouvernementale qui dure depuis au moins deux ans. Le parti Renaissance, pro-russe, est crédité de 13 à 14 % des voix et le Parti socialiste bulgare (ex-communiste) 9 à 10 %. Le taux d'absentéisme a été de 60 %.

■ **États-Unis** : De nombreuses tornades ont dévasté l'Arkansas, l'Indiana, le Mississippi, le Tennessee... les 1er et 2 avril, faisant au moins 26 nouveaux morts. 160 000 personnes ont été privées d'électricité. Certaines villes moyennes sont plus qu'à moitié détruites.

■ **Pétrole** : Les pays arabes producteurs de pétrole ont fait annoncer, le 3 avril, une réduction concertée de leur production de plus d'un million de barils par jour. Les cours ont aussitôt remonté de 6 %.

## La Nation française

est un hebdomadaire politique qui reprend les informations nationales et internationales les plus marquantes de la semaine écoulée, sous forme de brèves et de chroniques.

L'actualité culturelle y a une petite place, qui ne demanderait qu'à se développer. Mais pour cela, nous aurions besoin de beaucoup plus d'abonnés et de soutiens. Songez-y. L'abonnement n'est qu'à 20 euros. Cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7R-Sc3C000>

# L'Europe du logement

par Jean-Philippe Delsol

Le Parlement européen a voté, le 14 mars, une proposition de directive pour réduire la consommation d'énergie, notamment fossile. Une usine à gaz dangereuse pour nos libertés et nos porte-monnaie. Au prétexte de lutter contre l'insalubrité des logements populaires et le réchauffement, l'Europe veut s'emparer définitivement de nos modes d'habitation.

Les bâtiments résidentiels devront satisfaire, au plus tard : i) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2030, au moins aux exigences de la classe de performance énergétique E; et ii) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2033, au moins aux exigences de la classe de performance énergétique D. Des normes minimales de performance énergétique devront être établies par chaque État membre pour la rénovation de tous les autres bâtiments existants dans un horizon 2040-2050. Mais déjà, cette folle directive impose les matériaux à utiliser, le niveau de CO<sub>2</sub>, la température et le confort thermique, l'humidité relative de l'air, les niveaux d'éclairage, le taux de ventilation, le confort acoustique, « l'intelligence des bâtiments », la place des prises électriques... Les données seront communiquées aux autorités locales et contrôlées. Les États surveilleront la disponibilité des compétences et des professionnels qualifiés ainsi que les modalités de financement par les banques des travaux de rénovation.

Les États pourront exempter les logements sociaux publics de cette obligation, mais pas les logements privés. Les bâtiments proposés à la vente ou à la location devront posséder un certificat de perfor-

mance énergétique valable, ce qui interdira (Article 17-4 de la directive) la vente et la location de ceux qui n'auront pas été rénovés dans les conditions susvisées.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028, tous les bâtiments neufs devront être des bâtiments à émissions nulles. En 2050, tous les bâtiments devront l'être, si tant est qu'il puisse y avoir des bâtiments à « émission nulle », car nous émettons tous de la chaleur et du carbone pour vivre. Ce qui ne manquera pas de rendre les logements plus chers et de paupériser une partie de la population qui ne pourra plus y accéder. D'autant que dans le même temps, nombre de logements locatifs disparaîtront à défaut de pouvoir être rénovés selon les normes prévues, ce qui réduira l'offre et augmentera les prix de location autant que de vente, au détriment, là encore, des plus modestes.

En vertu de cette directive, les États s'approprient le droit de gérer les locaux inoccupés, de diriger « la construction, la reconstruction et la modification de bâtiments permettant de réduire leur PRP [potentiel de réchauffement planétaire!] pendant leur durée de vie », de décider de l'implantation des nouvelles constructions « sur des friches industrielles ».

Le projet de Directive prévoit la manière dont les États devront déployer des installations d'énergie solaire sur tous les bâtiments, réglementer les chauffages, les climatisations, les sanitaires, les prises de recharge électrique pour les véhicules, leurs moyens de contrôle numérique à dis-

tance... Tout devrait être dépendant des énergies renouvelables. Il faudrait donc à terme ne se chauffer que quand il y a du soleil ou un vent modéré, probablement à tiers de temps au mieux ! Vive le progrès.

En réalité la directive veut transformer, détruire, reconstruire tous les bâtiments de telle façon que le monde soit résolument nouveau, même si elle admet certaines dérogations pour la préservation de monuments historiques protégés. Ils veulent tout transformer, éradiquer notre passé, « soutenir... les rénovations de type industriel ou en série ». On imagine notre paysage urbain de demain : des ZUP en moins bien. Et bien entendu toutes ces transformations se feront avec l'argent du contribuable. Les aides étatiques seront encouragées dans le cadre des « plans nationaux de rénovation des bâtiments » établis sous le contrôle de la Commission. Des « passeports de rénovation » et un « registre numérique des bâtiments » seront institués d'une façon toute soviétique. Bien entendu, « les États membres devraient chercher à réduire les disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur de la construction et du bâtiment ». Rien ne nous est donc épargné.

Mais l'objectif se veut encore plus ambitieux : une « initiative du nouveau Bauhaus européen, qui tend à promouvoir une plus grande circularité dans l'environnement bâti en favorisant la rénovation et la réutilisation adaptative plutôt que la démolition et la construction neuve, le cas échéant. »

Cette référence au Bauhaus, une école d'architecture allemande des années d'avant-guerre, dont la quête artistique globale a évolué en une utopie sociale, rejointe en France par un Le Corbusier par exemple, n'est qu'un déguisement de cette réforme technocratique et administrative à l'excès.

Selon le projet de directive, « l'initiative du nouveau Bauhaus européen a vocation à favoriser l'avènement d'une société plus inclusive propice au bien-être de tous, dans la continuité du Bauhaus historique, qui a contribué à l'inclusion sociale et au bien-être des citoyens, et des communautés ouvrières en particulier ». Ursula von der Leyen avait déjà annoncé le 16 septembre 2020 devant les membres du Parlement européen à Bruxelles ce « nouveau projet culturel pour l'Europe [...] Nous allons créer un nouveau Bauhaus européen [...]. C'est la NextGenerationEU. C'est ainsi que nous façonnons le monde dans lequel nous voulons vivre ».

Les élus se font ingénieurs, techniciens, mais surtout démiurges. Ils veulent façonner nos vies, concevoir le monde des hommes à leur place en méconnaissant cette réalité, que ceux qui veulent bâtir des mondes parfaits sèment toujours la terreur. Et c'est ce que nous refusons. Un dialogue à trois s'engagera, entre Parlements, Commission et Conseil européens, à partir d'avril 2023, pour arrêter le texte final de la directive. Il faut empêcher l'Europe d'adopter définitivement cette directive insensée. ■

# Un Pascal italien

par Fabrice de Chanceuil

La ville de Clermont-Ferrand vient de fêter les 400 ans de la naissance de Blaise Pascal par un grand colloque international organisé du 23 au 25 mars derniers sous la direction scientifique de Dominique Descotes, Laurence Plazenet et Laurent Thirouin, les trois grands spécialistes universitaires de l'auteur des *Pensées* en attendant, le 30 mars, le dévoilement du timbre commémoratif à l'effigie de l'illustre Clermontois. Dans l'intervalle, l'Église célèbre, le 27 mars, la fête du Bienheureux Francesco Faà di Bruno, assurément moins connu que Blaise Pascal, mais dont la vie multiple n'est pas sans résonance avec celle de son célèbre devancier.

Francesco (François) Faà di Bruno est né à Alexandrie dans le Piémont le 29 mars 1825. Il embrasse la carrière militaire comme officier d'état-major, spécialisé en géographie et cartographie. Il faut dire, et c'est le premier élément qui le rapproche de Pascal, qu'il est un excellent mathématicien. Mal à l'aise dans la compagnie des autres officiers dont il ne partage pas la conduite souvent brutale et anticléricale, il est envoyé à Paris pour se perfectionner dans le domaine scientifique. À la Sorbonne, il travaille sous la conduite du mathématicien Augustin Cauchy, qui s'était exilé à Turin quelques années auparavant par fidélité à Charles X et qui fut le précepteur du futur Comte de Chambord. À Paris, Francesco est apprécié par son professeur pour ses connaissances mais aussi pour sa foi et sa philanthropie. Dans la capitale, il travaille également avec l'astronome Urbain Le Verrier, qu'il aide, par ses calculs, à mettre en évidence l'existence de la planète Neptune.

Revenu à Turin en 1853 à l'âge de 28 ans, il quitte l'armée pour se consacrer à ses recherches et enseigner à l'université où il souffre également, comme pendant sa carrière militaire, du climat antireligieux prévalant alors dans les milieux scientifiques. En 1859, il formule la règle mathématique qui porte désormais son nom sur la dérivation des fonctions composées.

Esprit pratique comme Pascal qui avait imaginé les carrosses à cinq sols, premiers transports en commun de Paris, son émule italien conçoit, pour sa sœur aveugle, un réveil électrique scandant chacune des heures de la journée.

Mais avant tout homme de foi habité par la charité, tout comme Pascal qui consacra la fin de sa vie à soulager les pauvres, Francesco Faà di Bruno se lance, en 1859, dans la

création d'une œuvre pour les femmes fragilisées par leurs conditions de vie (domestiques, filles-mères, prostituées, femmes âgées ou infirmes) qu'il place sous la protection de Sainte-Zita, patronne des personnels de maison.

En 1869, il fait édifier à Turin, à partir de plans qu'il a lui-même établis, l'église de Notre-Dame du Suffrage qui présente la particularité d'avoir un clocher droit de 80 mètres de hauteur au sommet duquel chaque côté est flanqué d'une horloge visible par tous afin que les domestiques puissent faire valoir à leurs patrons le terme de leur journée de service. Constituant toujours l'un des édifices les plus élevés de la ville, l'église devient, en 1881, le siège de la congrégation des Sœurs minimes de Notre-Dame du Suffrage vouée initialement à la prière quotidienne

pour les morts de la guerre, Francesco ayant été très marqué par la bataille de Novare à laquelle il avait participé trente ans auparavant et par la mort de son frère Emilio tombé à la bataille navale de Lissa en 1866. Il faudra néanmoins attendre 1948 pour que la congrégation, qui gère désormais des centres de soins et des services sociaux dans plusieurs pays du monde, soit reconnue par le Saint-Siège.

Allant jusqu'au bout de sa vocation, Francesco Faà di Bruno, sous l'influence de son maître Don Bosco, est ordonné, en 1876, prêtre à Rome. Il exercera son ministère jusqu'à sa mort en 1888 à l'âge de 63 ans.

Une différence toutefois le distingue de la figure tutélaire de Pascal. On ne trouve pas chez ce dernier d'intérêt particulier pour la musique même si certains ont cherché à trouver dans ses travaux mathématiques une application possible dans ce domaine. Pour donner une illustration musicale aux *Pensées*, l'opéra-théâtre de Clermont-Ferrand a ainsi dû, le 24 mars dernier, en appeler à un autre Pascal, Paschal de L'Estocart, musicien du XVI<sup>e</sup> siècle, auteur des *Octonaires* de la vanité du monde. En revanche, Faà di Bruno était aussi un compositeur de mélodies simples et pacifiantes qui eurent l'heur de plaire au grand Franz Listz.

En fait, le grand point commun entre Blaise Pascal et Francesco Faà di Bruno est leur commune union de la science et de la foi. Plus qu'une conciliation, il s'agit d'une pleine indissociabilité vécue par chacun dans deux siècles bien différents : un XVII<sup>e</sup> siècle religieux se méfiant de la science et un XIX<sup>e</sup> siècle scientifique hostile à la foi.

Mais l'un et l'autre ont tenu, pour la vérité de la science et la plus grande Vérité de Dieu. ■

*Francesco Faà di Bruno.*



# IVG, Euthanasie...

par Jean-Philippe Delsol

**L'État et la loi doivent-ils s'immiscer dans tous nos problèmes humains ?**

La volonté du président de la République d'inscrire dans la Constitution la « liberté » de recourir à l'IVG dans le cadre de sa future réforme des institutions, est d'abord démagogique. Elle court à peu de frais après les voix de la gauche qu'elle risque au demeurant de heurter pour évoquer la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse, votée par le Sénat, plutôt que le droit des femmes à l'avortement proposé par l'Assemblée. Pour modifier la Constitution sans passer par un référendum trop dangereux dans notre temps d'incertitudes politiques, M. Macron a besoin des voix sénatoriales et proposera sans doute un texte ambigu pour que la Constitution garantisse la liberté effective de l'avortement.

Au-delà de la démagogie, une telle révision constitutionnelle contribuerait à augmenter la confusion quant à la consistance et au périmètre de l'État de droit qui régit nos libertés. Celles-ci sont garanties de manière générale par l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 selon lequel « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi ». Les droits et les libertés s'imbriquaient alors comme des remparts contre l'abus des pouvoirs. Ces droits-liberté, ou « droit de » ont été peu à peu remplacés ou complétés, notamment depuis le préambule de la Constitution de 1946, par des droits-créances, ou « droits à » la santé, un emploi, un logement... octroyant à certains des droits sur les autres sans que ceux-ci y aient consenti.

Antérieurement, le seul droit-créeance que la société reconnaissait

peu ou prou, dans l'esprit de la philosophie grecque, du droit latin et de la pensée judéo chrétienne, était le droit à la vie. Certains sont d'avis que chacun est propriétaire de son corps, mais cela n'en justifie pas l'irrespect. Ceux qui pensent que l'homme est une créature de Dieu estiment que la vie étant le don le plus précieux que nous ayons reçu, ils ont le devoir moral de l'entretenir, la réparer, l'améliorer, mais aussi de ne pas en détruire ni modifier fondamentalement les composants constitutifs qui, d'une certaine manière, ne leur appartiennent pas. Ils craignent, à juste titre, les folies prométhéennes de ceux qui prétendent se substituer à Dieu. Pour d'autres, la raison, avec Kant, suffit à considérer que l'homme ne peut pas utiliser son corps ou celui d'autrui comme une chose voire seulement comme un moyen. Il doit le respecter en tant qu'il est lié à la fin qui lui est propre et de ce fait, il ne peut pas le transformer indument ni le supprimer de sa seule volonté. La dignité consiste ainsi à respecter l'intégrité de l'être, celle de l'autre comme celle de soi-même. Ce qui explique aussi les réticences à l'égard de l'euthanasie, du changement de genres ou de la GPA. Mais nul ne peut ignorer ni les cas particuliers ni les souffrances humaines. Il faut donc trouver la juste mesure.

## Le sens de la mesure

Le droit précisément a pour objet d'empêcher l'atteinte aux droits des autres. Nous sommes tous à la recherche de nos libertés, mais celles-ci n'ont pu émerger et ne peuvent être préservées que dans le souci des limites opposé par la Grèce antique au chaos du monde et à l'esprit de démesure, l'hubris humaine. Il ne s'agit pas de sombrer dans des consensus insipides, mais de rechercher la justice et la vérité dans la tension tragique qui oblige à accepter le possible et à laisser le reste aux dieux. Dans cet esprit avaient œuvré les lois Veil sur l'avortement et Léonetti sur la fin de vie. En soi, un

nombre de semaines en deçà duquel l'avortement est possible et au-delà duquel il ne l'est pas est un non-sens car après sa fécondation, l'enfant ne cesse pas de croître, non seulement jusqu'à l'accouchement de sa mère mais encore après lui. Mais ce fut un compromis consistant à poser une limite. Pour sa part, la loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016 a permis de mieux prendre en compte les dernières volontés des personnes en fin de vie pour éviter l'acharnement thérapeutique et favoriser l'accès aux soins palliatifs face à la douleur tout en respectant la limite qui veut que l'homme, et le médecin moins encore, ne peut pas donner la mort.

Désormais, la revendication est de supprimer toutes limites. La difficulté est peut-être dans l'idée même de vouloir régler ces problèmes par la loi. Par définition, celle-ci est générale quand chaque situation est particulière et chaque personne singulière ; elle ne peut entrer dans notre intimité qu'avec la main tremblante. Le droit de vie et mort serait sans doute mieux tranché par le droit qui, au travers des tribunaux, relaie la loi. Il est pour sa part tout à la fois plus universel, dans les principes qui le structurent, et attentif aux cas individuels que la jurisprudence balise.

Le risque plus général est que les lois sociétales qui se multiplient pour faire prévaloir la culture, ou ce qui en tient lieu, et la technique sur la nature, soient destructrices de notre humanité. Elles participent d'un esprit de démesure par lequel l'homme se veut demiurge, capable de recréer sa propre nature, de la transformer radicalement. C'est une nouvelle forme de la tentation faustienne. Mais chacun sait qu'il est dangereux de souper avec le diable, même avec une longue cuillère. Parce que la nature ne peut pas être exclue sans craindre que l'homme en pâtisse ainsi qu'Héraclite l'énonçait déjà (fragment 94) à sa manière elliptique : « *Le soleil n'outrepassera pas ses bornes, sinon les Erinyes, gardiennes de la justice, sauront le retrouver* ». ■

## La Tempête

par Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Une toile recouvre la scène de la Huchette, le sol, les murs, le fond. La tempête règne, menée par Ariel. Capitaine, vite, ou on va s'échouer.

Prospero, duc de Milan, est trahi par son frère et exilé avec sa fille Miranda sur une île déserte. Tirant de ses livres un pouvoir magique, il réduit en esclavage le monstrueux Caliban, et prend à son service Ariel, esprit du vent. Douze ans plus tard, alors que le navire de son frère passe à proximité, Prospero provoque une tempête pour le faire échouer sur l'île...

La Tempête est la dernière pièce de Shakespeare. Une pièce mythique. Amour, complot, trahison, vengeance, pardon. L'être humain, dans sa complexité, dans son époque. Elle est spectaculaire, tentaculaire, labyrinthique. Plusieurs actions se déroulent en parallèle.

J'étais dubitatif en entrant dans la salle, et j'avais tort. Pourtant, la Tempête avec trois acteurs sur une toute petite scène, la barre est haute, il faut oser la sauter. Emmanuel Besnault a réussi, très largement.

La scène est petite, son éclairage particulier lui donne une allure de vaisseau inter-planétaire. D'ailleurs... sur une planète à l'écart de la galaxie, un sage magicien prépare sa vengeance en s'appuyant sur les forces de la nature... ça ne vous rappelle rien ? l'histoire est éternelle.

Trois acteurs, six rôles, soixante-quinze minutes.

Bien sûr il y a des coupes, l'essentiel est là. Emmanuel Besnault laisse en arrière plan les intrigues de cour, il concentre l'action sur la romance entre Miranda et Ferdinand, sur la révolte de Caliban. À Prospero de raconter le reste, comme d'ailleurs Shakespeare l'a prévu. À la fin de la pièce, Miranda et Ferdinand sont fiancés. Prospero a retrouvé son siège, et pardonné à ses ennemis. Ariel est libre.

J'ai été particulièrement touché par le jeu tout en nuances de Jérôme Pradon, qui donne un Prospero en finesse, en tendresse, ample quand il le faut, plein de retenue quand elle est nécessaire. À ses côtés, Juliette Marcaillou. Elle est touchante, poétique, comique. Elle est Ariel, Miranda et Stéphano, trois rôles dans lesquels elle dévoile trois facettes très différentes de son talent. Et Ethan Oliel, il est Ferdinand, il donne un Caliban agile et étonnant.

Il y a du masque, de la danse, du chant. Un air, en particulier, quand Miranda et Ferdinand se déclarent l'un à l'autre, la voix de Juliette Marcaillou vous emportera le cœur à grands coups de goose bump.

C'est rapide, ça tourbillonne, et tout y est. C'est une petite Tempête, c'est une très jolie Tempête. Laissez-vous emporter par ses bourrasques. ■

Au théâtre de La Huchette jusqu'au 20 mai 2023. Du mardi au samedi : 21h10. Durée : 1h15. Texte : William Shakespeare. Avec : Jérôme Pradon, Marion Prêtit ou Juliette Marcaillou, Ethan Oliel. Mise en scène : Emmanuel Besnault. Visuel : Inuksuk / Ty.

## Désordres

Sur la scène, une celule. Lit de camp, coin toilette, un seau. Un valet de nuit, qui porte une veste d'uniforme, de nombreuses décorations. Un homme en marcel est assis, il lit les titres du journal. *La révolution est en marche. La liberté triomphe. Le tyran est tombé.*

C'est le colonel Rampal, tout juste renversé de la présidence de l'État. Rapidement rejoint par Manuel, qui profitait des troubles pour piller les maisons. Un rapport de force s'établit. Petit à petit, il s'inverse,

quand les espoirs de Rampal disparaissent. Jusqu'à une fin où l'amoral est sauf.

Le texte d'Eric Wiener est malin. Couche de vérité évolutive après couche de vérité évolutive, on voudrait croire à un reste de bonne foi d'un Rampal emporté par le destin ou trompé par son entourage, il n'est que manipulation, corruption, intérêt. Il suit les préceptes du manuel du parfait petit dictateur, alterne les maximes populistes et les comparaisons pleines de bon sens.

Ce huis clos décapant plein d'humour est mis en scène par Mouss Zouheyri. Didier Forest donne un Rampal très convaincant, quelque part entre Philippe Etchebest et Lénine. Face à lui, Harmandeep Palmin-

der s'amuse en serpentant d'opportunité en opportunité.

On passe un bon moment, on rit quand il faut, on projette sur la pièce l'actualité d'hier, on sort rassuré quant à la constance de la nature humaine, elle ne changera pas, les malins et les malhonnêtes s'en sortiront toujours. ■

Au Théâtre de Nesle jusqu'au 9 avril 2023. Vendredi, samedi : 21 heures ; Dimanche : 15 heures. Durée : 1h5. Texte : Eric Wiener. Avec : Didier Forest, Harmandeep Palminder. Mise en scène : Mouss Zouheyri.

